

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 19 décembre 2023

**Phase 2 de
l'extension de la ligne
17 du tramway Lancy
Pont rouge –
Annemasse les
Glières - Marché de
travaux Voirie,
Plateforme, Voie
Ferrée - Déclaration
sans suite**

Convocation du :

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

N° BC_2023_0112

Excusés :

Jean-Luc SOULAT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, en vue de la passation du marché de travaux Voirie, Plateforme, Voie Ferrée de la phase 2 de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont rouge – Annemasse les Glières.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 19 juin 2023 au BOAMP, au JOUE et sur le portail acheteur du mandataire et sur le site de TERACTION.

Les travaux du lot Voirie, Plateforme, Voie Ferrée ont pour objet notamment :

- Les travaux de terrassements des voiries et de la plate-forme,
- La fourniture et pose des voies,
- La mise en œuvre des revêtements minéraux
- Les travaux de VRD et génie civil des stations tramway
- Les travaux de réalisation des massifs de la ligne aérienne de contact
- Les travaux de réalisation des réseaux secs pour la signalisation lumineuse tricolore, la signalisation ferroviaire et l'éclairage public,
- Les travaux de voirie et trottoirs,
- La mise en œuvre de la signalisation horizontale, directionnelle et de police définitive.

La consultation donnera lieu à la conclusion d'un marché de travaux d'une durée de 24 mois à compter de l'OS de démarrage.

La date limite de réception des offres a été fixée au 05 septembre 2023 à 11 h 00. Un premier avis rectificatif a été publié le 20 juillet 2023 pour reporter la date limite de remise des offres au 05 octobre 2023 à 11 h 00. Un second avis rectificatif a été publié le 14 septembre 2023 pour reporter une nouvelle fois la date limite de remise des offres au 03 novembre à 11 h 00.

A cette date, 3 plis ont été réceptionnés :

- Groupement conjoint TSO – AGILIS – EHTP – GUINTOLI – NGE GENIE CIVIL – NGE ROUTES

- Groupement conjoint ETF – EUROVIA ALPES – BENEDETTI – GILIPA – TERELIAN – SOIS SAVOIE
- Groupement solidaire SPIE BATIGNOLLES VALERIAN – RENOFRER – SPIE BATIGNOLLES TP FERROVIAIRE – EIFFAGE Route Centre Est – MIGMA Agence Saint-Priest.

Aucune offre n’a été réceptionnée hors délai.

L’analyse des offres a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.00 %
2-Valeur technique	40.00 %

A l’analyse des offres, il apparaît que le montant des offres des 3 groupements dépasse les crédits budgétaires fixés avant le lancement de la procédure, notamment dans le cadre de l’APCP (autorisation de programme / crédit de paiement).

En effet, bien que les crédits ont été alloués sur la base d’une estimation sincère et fiable qui prend en compte le contexte particulier de la hausse des matériaux, les offres telles que proposées ne peuvent être financées par le maître d’ouvrage.

Aussi, il est proposé au Bureau Communautaire de déclarer les 3 offres présentées, comme inacceptables.

Le Bureau Communautaire, entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l’unanimité,

DECIDE :

DE DECLARER les 3 offres remises comme inacceptables sur la base de l’article L2152-3 du Code de la commande publique.

DE DECLARER la procédure d’appel d’offres ouvert pour le lot Voirie, Plateforme, Voie Ferrée sans suite pour cause d’infructuosité selon l’article R.2185-1 du Code de la commande publique ;

D’AUTORISER le président ou son représentant à recourir à la procédure concurrentielle avec négociation.

L’exécution de cette délibération étant confiée par mandat au groupement solidaire constitué par TERRITOIRES 38 et TERACTEM, mandataire d’Annemasse Les Voirons Agglomération.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Julie MARAJX
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux devant Monsieur le Président d’Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d’Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.